

Publié par : juridique
Date de dépôt : 02/04/2026
Date de retrait : 02/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 31 Mars 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PIERRE PHILIPPE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO

ABSENTS :

Délibération n°

N° D2026-47

Objet

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2026

Exposé des motifs :

Précédemment à l'examen du budget primitif, l'exécutif doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Ce débat doit avoir lieu dans le délai de dix semaines précédant l'adoption du budget, au titre du nouvel article L. 1612-26 du CGCT.

Pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants, le rapport présenté par l'exécutif doit comporter :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par l'entité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions

ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'entité et le groupement dont elle est membre.

- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- ✓ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise l'entité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote formel et la répartition des voix doit être indiquée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal un débat sur les orientations générales du budget 2026 sur la base du rapport ci-joint.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-26, L 2312-1 et R 1612-49;

Vu les délibérations du conseil municipal n°2020-129 du 17 décembre 2020 et D2022-116 du 27 septembre 2022 adoptant et modifiant le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 joint en annexe de la présente;

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026 et du débat dont il a fait l'objet, conformément à l'article L1612-26 du CGCT.

A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles;

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du	au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
---------------------------	----------	--

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260331-DM2026_0047-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026